



Cahier Spécial des Charges

Marché de Fournitures relatif à l'acquisition et la livraison de matériel informatique pour les bureaux d'Enabel au Kasaï Oriental

Procédure Négociée Sans Publication Préalable

Code Navision : COD20004-10011

**Date limite de soumission des offres : 31 janvier 2025 à 10h30
(heure de Mbuji-Mayi-RDC)**

Table des matières

1	Généralités.....	5
1.1	Dérogations aux règles générales d'exécution.....	5
1.2	Pouvoir adjudicateur	5
1.3	Cadre institutionnel de Enabel.....	5
1.4	Règles régissant le marché.....	6
1.5	Traitement des données à caractère personnel.....	7
1.6	Confidentialité	7
1.7	Obligations déontologiques	7
1.8	Droit applicable et tribunaux compétents	8
2	Objet et portée du marché	9
2.1	Nature du marché	9
2.2	Objet du marché	9
2.3	Lots.....	9
2.4	Postes	9
2.5	Durée du marché	9
2.6	Variantes et Options	10
	Les variantes libres sont interdites.....	10
2.7	Quantité.....	10
3	Procédure.....	11
3.1	Mode de passation	11
3.2	Publication officieuse.....	11
3.3	Information.....	11
3.4	Offre	11
3.5	Sélection des soumissionnaires.....	13
3.6	Évaluation des offres	14
3.7	Attribution du marché	15
3.8	Conclusion du contrat.....	15
3.9	Droit d'exclusivité	16
4	Dispositions contractuelles particulières	17
4.1	Fonctionnaire dirigeant (art. 11)	17
4.2	Sous-traitants (art. 12 à 15)	17
4.3	Confidentialité (art. 18)	18
4.4	Protection des données personnelles	19

4.5	Droits intellectuels (art. 19 à 23).....	20
4.6	Cautionnement (art.25 à 33)	20
4.7	Conformité de l'exécution (art. 34).....	20
4.8	Modifications du marché (art. 37 à 38/19).....	20
4.9	Réception technique préalable (art. 41-42)	22
4.10	Modalités d'exécution (art. 115 es).....	22
4.11	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels	24
4.12	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126).....	24
4.13	Fin du marché.....	25
4.14	Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 et 127).....	26
4.15	Litiges (art. 73)	27
5	Termes de référence.....	28
5.1	Conditions générales.....	28
5.2	Caractéristiques techniques	28
5.3	Licences Logicielles	41
5.4	Conformité	41
5.5	Service après-vente	41
6	Formulaires.....	42
6.1	Fiche d'identification	42
6.2	Formulaire d'offre - Prix.....	45
6.3	BORDEREAX DE PRIX – OFFRE DE BASE	2
6.4	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	2
6.5	Déclaration intégrité soumissionnaires	4

Récapitulatif des documents à remettre

L'offre est composée, entre autres, des éléments suivants :

1. **Identification du soumissionnaire** (accompagné **des statuts** ou de tout autre **document probant qui démontre la capacité du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire** dans le cadre du présent marché)
2. **Formulaire d'offre** – Prix correctement complété et signé
3. **Les bordereaux de prix – Offre de base** complété et signé
4. **Déclaration sur l'honneur** complétée et signée
5. **Déclaration d'intégrité** complétée et signée
6. **Les pièces justificatives** :
 - a. **un extrait du casier judiciaire au nom du soumissionnaire (personne morale)** ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
 - b. le **document** justifiant que le soumissionnaire est **en règle en matière de paiement des cotisations sociales** ;
 - c. le **document** justifiant que le cocontractant est en règle en **matière de paiement des impôts et taxes** ;
 - d. une **déclaration de non-faillite** du cocontractant ;
7. **Les pièces justificatives précitées doivent être en cours de validité.**
8. **Les fiches techniques des articles** faisant l'objet du présent marché

1 Généralités

1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il n'est pas dérogé aux Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par Laura JACOBS , Coordinatrice – Conseillère juridique Marché publics d'Enabel en RDC.

1.3 Cadre institutionnel de Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement¹ ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public² ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel: citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;

¹ M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.

² M.B. du 1er juillet 1999.

³ M.B. du 18 novembre 2008.

- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail⁴ consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

1.4 Règles régissant le marché

Le marché est soumis au droit belge et est régi par les clauses du présent cahier spécial des charges.

Sans préjudice des autres dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles applicables, et pour autant qu'il n'y soit pas dérogé dans le présent cahier spécial des charges, il est également soumis aux clauses et conditions suivantes :

- La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics⁵ ;
- La loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions⁶ ;
- L'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁷ ;
- L'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics⁸ ;
- Le Code éthique d'Enabel ;
- La Politique d'Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique d'Enabel en matière de maîtrise des risques liés à la fraude et la corruption – juin 2019 ;
- Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données, ci-après « RGPD ») ;
- La loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

⁴ <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

⁵ M.B. du 14 juillet 2016.

⁶ M.B. du 21 juin 2013.

⁷ M.B. du 9 mai 2017.

⁸ M.B. du 27 juin 2017.

Sont également applicables toutes les modifications ultérieures apportées aux textes précités par des dispositions entrées en vigueur au plus tard la veille du jour ultime pour le dépôt des offres.

L'attention des soumissionnaires est encore attirée sur le fait que leur offre ne peut contenir ni renvoyer à des conditions générales de vente contraires aux dispositions du présent cahier spécial des charges et des textes légaux et réglementaires précités.

La réglementation belge en matière de marchés publics peut être consultée sur le site internet <https://bosa.belgium.be/fr/themes/marches-publics/reglementation>.

La réglementation propre à Enabel peut être consultée sur le site internet <https://www.enabel.be/content/integrity-desk>.

1.5 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

1.6 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

1.7 Obligations déontologiques

1.7.1. Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

1.7.2. Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des

discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

1.7.3. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

1.7.4. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

1.7.5. De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

1.7.6. L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

1.7.7. Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

1.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

2 Objet et portée du marché

2.1 Nature du marché

Marché public de fournitures (achat et livraison).

2.2 Objet du marché

Ce marché de fournitures consiste en l'acquisition et la livraison de matériel informatique dans les bureaux d'Enabel situés au Kasaï Oriental, conformément aux conditions du présent CSC.

2.3 Lots

Le présent marché est pas divisé en 4 lots (voir le point 5.2 : « Caractéristiques » du présent cahier des charges).

Les lots sont les suivants :

1. Lot 1 : Kit visio-conférence
2. Lot 2 : Matériels et accessoires informatiques
3. Lot 3 : Bibliothèque Numérique
4. Lot 4 : Couverture Média

Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un ou plusieurs lots. **Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.**

2.4 Postes

Le marché est composé des postes repris sur le bordereau des prix (Voir chapitre 5 du présent cahier spécial de charges intitulée : « Termes de références »)

Ces postes seront groupés et forment un seul marché. Il n'est pas possible de soumissionner pour un ou plusieurs postes et le soumissionnaire est tenu de remettre prix pour tous les postes du marché.

2.5 Durée du marché⁹

Pour chacun des lots, le marché prend cours le premier jour calendrier qui suit le jour où l'adjudicataire a reçu la notification de la conclusion du marché et dure **12 MOIS**.

⁹ Ne pas confondre durée du marché et délai d'exécution.

2.6 Variantes et Options

Il n'y a ni variante exigée, ni variante autorisée.

Les variantes libres sont interdites.

Il n'y a ni option exigée, ni option autorisée.

Les options libres sont interdites.

2.7 Quantité

Le présent marché est un marché à bordereau de prix : le marché dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à commander les quantités minimales prévues dans le bordereau de prix au point 6.3 du présent cahier des charges.

3 Procédure

3.1 Mode de passation

Conformément à l'article 42, § 1er, 1^o, a), de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le marché est passé par procédure négociée sans publication préalable dès lors que le montant estimé du marché ne dépasse pas 143.000,00 EUR HTVA sur toute la durée du marché.

3.2 Publication officieuse

Le présent CSC est publié sur le site Web de Enabel (www.enabel.be). Cette publication constitue une invitation à soumettre offre aux soumissionnaires sélectionnées.

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par la Cellule Marchés Publics d'Enabel en RDC (procurement.cod@enabel.be). Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'à 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, les soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché.

Les questions seront posées exclusivement par voie électronique via les adresses : procurement.cod@enabel.be ; erika.aptino@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

- <https://www.enabel.be/fr/marches-publics/> (suivre l'onglet : « travaillez pour nous »)

3.4 Offre

3.4.1 Emploi des langues

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont **rédigées en français**.

3.4.2 Délai d'engagement de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 90 jours calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

En cas de dépassement du délai visé ci-dessus, la validité de l'offre sera traitée lors des négociations.

3.4.3 Forme de l'offre

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser **le formulaire d'offre joint en annexe (6.2 en parallèle avec le point 6.3 du présent cahier des charges)**. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.4 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionné dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.5 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;

2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;

3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

4° le montage et la mise en service ;

5° la formation nécessaire à l'usage ;

6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;

7° les droits de douane et d'accise ;

Tous les prix sont DDP (INCOTERMS 2010)

3.4.6 Introduction des offres

Chaque soumissionnaire ne peut introduire qu'une seule offre par lot.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit par voie électronique en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché exclusivement à l'adresse suivante procurement.cod@enabel.be et en ajoutant en CC l'adresse suivante : erika.aptino@enabel.be.
- Les offres doivent être reçues au plus tard le **31/janvier/2025 à 10h30** (heure de **Mbuji-Mayi**). Une confirmation de la réception sera envoyée.
- Le pouvoir adjudicateur **se réserve le droit d'écarter de la procédure les offres transmises sous une autre façon ou à d'autres destinataires.**
- Le format des documents doit être le format .pdf ou un format équivalent.
- L'offre complète doit être **envoyée dans un seul mail.**

Toute offre doit parvenir **avant la date et l'heure ultime de dépôt**. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

3.4.7 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par télécopie, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

3.4.8 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **31/janvier/2025 à 10h30 (heure de Mbuji-Mayi)**. L'ouverture des offres se fera à huis clos.

3.5 Sélection des soumissionnaires

3.5.1 Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette **déclaration sur l'honneur** dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée.

A cette fin, **le soumissionnaire sera tenu de fournir les pièces justificatives suivantes** :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. un extrait du casier judiciaire au nom du soumissionnaire (personne morale) OU de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ; 2. le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales ; 3. le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes ; 4. une déclaration de non-faillite du soumissionnaire. |
|---|

Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de ne pas attendre la demande de l'adjudicateur et de demander le plus rapidement possible auprès des autorités compétentes du pays dans lequel ils sont établis, les documents qu'ils n'auraient pas joints à leur offre. En effet, les délais pour l'obtention de certains documents peuvent être longs.

Les documents précités doivent être en **cours de validité**.

3.5.2 Critères de sélection

Le présent marché ne prévoit pas de critères de sélection qualitative.

3.6 Évaluation des offres

3.6.1 Aperçu de la procédure

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité formelle et matérielle. Les offres irrégulières seront rejetées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités dans l'offre des soumissionnaires avant ou durant les négociations.

Dans une seconde phase, les offres régulières formellement et matériellement seront examinées sur le plan du fond par une commission d'évaluation. Le pouvoir adjudicateur limitera le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution précisés dans les documents du marché. Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution mentionnés dans le présent cahier spécial des charges et a pour but de composer une shortlist de soumissionnaires avec lesquels des négociations seront menées.

Ensuite vient la phase des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. Cependant, le pouvoir adjudicateur peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas l'offre initiale vaut comme offre définitive.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informera les soumissionnaires restant en lice et fixera une date limite commune pour la présentation d'éventuelles BAFO. Après la clôture des négociations, les BAFO seront confrontées aux critères d'exclusion, aux critères de sélection ainsi qu'aux critères d'attribution. Le soumissionnaire dont la BAFO présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après) sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

3.6.2 Critère d'attribution – valable pour tous le lots

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en se fondant **sur le critère du PRIX**, sur base de la formule suivante :

L'offre présentant le prix le plus bas obtient le maximum de points.

Pour les autres offres, le critère sera évalué sur la base de la règle de proportionnalité suivante :

$$B = [P(+\text{bas}) / P(\text{offre})] \times Z$$

où :

- B = le nombre de points obtenus par l'offre examinée ;
- P(+bas) = le montant de l'offre régulière la plus basse ;
- P(offre) = le montant de l'offre examinée ;
- Z = la pondération pour le critère prix.

3.7 Attribution du marché

Les lots du marché sont attribués au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse sur base du critère d'attribution du Prix.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché. Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de n'attribuer que certain(s) lot(s) et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, le cas échéant, et au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'art. 58 §1, 3ième paragraphe.

3.8 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre. La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

3.9 Droit d'exclusivité

La conclusion du présent marché ne confère aucune exclusivité à l'adjudicataire. Pendant la période de validité du présent marché, le pouvoir adjudicateur peut faire exécuter des prestations identiques ou analogues à celles décrites dans le présent cahier spécial des charges par d'autres fournisseur ou par ses propres services. L'adjudicataire ne pourra, de ce chef, faire valoir un quelconque droit à dédommagement.

4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux ‘Règles générales d’exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics’ de l’AR du 14 janvier 2013, ci-après ‘RGE’ ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l’absence d’indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d’application.

4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant est M. Eric IZANA, adresse mail : nelson.mbembe@enabel.be.

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l’interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l’exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant et le fonctionnaire dirigeant adjoint sont conjointement responsables du suivi de l’exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant et le fonctionnaire dirigeant adjoint ont pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l’exécution du marché, y compris la délivrance d’ordres de service, l’établissement de procès-verbaux et d’états des lieux, l’approbation des services, des états d’avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d’avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n’est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d’exécution, ...) du contrat, même si l’impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n’a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.2 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Le fait que l’adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne Sauf accord expresse et préalable du pouvoir adjudicateur, le prestataire ne peut confier tout ou partie de la mission décrite dans le présent cahier spécial des charges à un autre sous-traitant que celui annoncé dans son offre.

Lorsque tout ou une partie des services du marché est confiée à un ou plusieurs sous-traitants, l’adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

L’adjudicataire en assume la direction, la coordination et supporte le coût de leurs honoraires ainsi que tous les frais annexes.

L’adjudicataire transmet, au plus tard au début de l’exécution du marché, les informations suivantes au pouvoir adjudicateur : le nom, les coordonnées et les représentants légaux de

tous les sous-traitants, quelle que soit la mesure dans laquelle ils participent à la chaîne de sous-traitance et quelle que soit leur place dans cette chaîne. L'adjudicataire est tenu, pendant toute la durée du marché, de porter sans délai à la connaissance du pouvoir adjudicateur tout changement relatif à ces informations ainsi que des informations requises pour tout nouveau sous-traitant qui participerait ultérieurement à ces services.

Il est interdit à un sous-traitant de sous-traiter à un autre sous-traitant la totalité du marché qui lui a été confié.

4.3 Confidentialité (art. 18)

Les connaissances et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, en ce compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes intervenant, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenant directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discréetion.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14 /01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur. »

4.4 Protection des données personnelles

4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

OPTION 1 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL PAR UN SOUS-TRAITANT =

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur exclusivement au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur, dans le seul but d'effectuer les prestations conformément aux dispositions du cahier des charges ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Les données à caractère personnel qui seront traités sont confidentielles. L'adjudicataire limitera dès lors l'accès aux données au personnel strictement nécessaires à l'exécution, à la gestion et au suivi du marché.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur déterminera les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur sera responsable du traitement et l'adjudicataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD.

L'exécution de traitements en sous-traitance doit être régie par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous-traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous-traitant (Article 28 §3 du RGPD).

A cette fin, le soumissionnaire doit à la fois compléter, signer et renvoyer au pouvoir adjudicateur l'accord de sous-traitance repris en annexe [X]. La complétion et signature de cette annexe est donc une condition de régularité de l'offre

OPTION 2 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PAR UN RESPONSABLE DE TRAITEMENT (DESTINATAIRE)

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

4.5 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

4.6 Cautionnement (art.25 à 33)

Pour ce marché, un cautionnement n'est pas exigé.

4.7 Conformité de l'exécution (art. 34)

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.8 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

4.8.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

4.8.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

4.8.4 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.9 Réception technique préalable (art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

4.10 Modalités d'exécution (art. 115 es)

4.10.1 Commandes partielles (art. 115)

Si, pour tout ou partie des quantités à fournir, les documents prévoient une ou plusieurs commandes partielles, l'exécution du marché est subordonnée à la notification de chacune de ces commandes .

L'adjudicateur se réserve le droit d'adapter les commandes à ses besoins.

4.10.2 Délais et clauses (art. 116)

Pour chacun des lots, les fournitures sont **exécutées dans un délai de 6 semaines maximum** à compter du deuxième jour ouvrable qui suit la date d'envoi du bon de commande. Les jours de fermeture de l'entreprise du fournisseur pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

Le bon de commande est adressé au fournisseur soit par envoi électronique, soit par recommandé ou soit par fax, soit par tout autre moyen permettant de déterminer la date d'envoi de manière certaine.

Les échanges de correspondance subséquents relatifs au bon de commande (et à la livraison) suivent les mêmes règles que celles prévues pour l'envoi du bon de commande chaque fois qu'une partie désire se ménager la preuve de son intervention.

En cas de réception du bon de commande postérieure au délai de deux jours ouvrables, le délai de livraison peut être prolongé au prorata du retard constaté pour la réception du bon de commande, à la demande écrite et justifiée du fournisseur. Si le service qui a fait la commande, après avoir examiné la demande écrite du fournisseur, l'estime fondée ou partiellement fondée, il lui communique par écrit quelle prolongation de délai est acceptée.

En cas de libellé manifestement incorrect ou incomplet du bon de commande empêchant toute exécution de la commande, le fournisseur en avise immédiatement par écrit le service commandeur afin qu'une solution soit trouvée pour permettre l'exécution normale de la commande. Si nécessaire, le fournisseur sollicite une prolongation du délai de livraison dans

les mêmes conditions que celles prévues en cas de réception tardive du bon de commande.

En tout état de cause, les réclamations relatives au bon de commande ne sont plus recevables si elles ne sont pas introduites dans les 15 jours (*) de calendrier à compter à partir du premier jour qui suit celui où le fournisseur a reçu le bon de commande.

4.10.3 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art.149)

Les fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

Bureau	Adresse Physique
Mbuji-Mayi	Agence belge de développement 64, Avenue Lusambo (Fatshi) ; Q./Lumumba, C./Kanshi Mbjumayi – R.D.Congo

4.10.4 Emballages (art.119)

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

4.10.5 Vérification de la livraison (art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite dans les locaux du pouvoir adjudicateur ou, le cas échéant, sur site vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

4.10.6 Responsabilité du fournisseurs (art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

4.11 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

4.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.12.1 Défaut d'exécution (art. 44)

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché:

1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché;

2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

4.12.2 Amendes pour retard (art. 46 et 123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.12.3 Mesures d'office (art. 47 et 124)

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont:

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée;

2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.13 Fin du marché

4.13.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)

Les fournitures seront suivies attentivement par les fonctionnaires dirigeants.

Les fournitures sont mises en réception dans les magasins du fournisseur. Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

4.13.2 Réception provisoire

A l'expiration du délai de trente jours prévu à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours à compter du jour où la demande de réception lui parvient.

Le délai dont dispose le pouvoir adjudicateur pour notifier sa décision est augmenté du nombre de jours nécessaires au voyage aller et retour des réceptionnaires.

4.13.3 Transfert de propriété (art. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

4.13.4 Délai de garantie (art. 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est d'un an.

4.13.5 Réception définitive (art. 135)

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

4.14 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 et 127)

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse mentionnées sur le bon.

Seuls les livraisons exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

La vérification des fournitures et le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter du lendemain de la fin de la livraison des fournitures aux endroits mentionnés par l'adjudicateur. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie.

La facture doit être libellée en EURO.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception provisoire de chaque livraison faisant l'objet d'une même commande.

4.14.1Avances

En vertu des articles 12/1, alinéa 2, 1^o, et 12/2 de la loi du 17 juin 2016, une avance est accordée à l'adjudicataire. Le paiement de l'avance est toutefois subordonné à l'introduction, par l'adjudicataire, d'une demande écrite datée en ce sens.

La durée du marché est inférieure à 12 mois de sorte que le montant de l'avance correspondra à 15% du montant initial du marché, taxes comprises.

Aucune avance n'est accordée avant :

- La notification de la conclusion du marché ;
- La constitution d'une garantie financière pour la totalité du montant de l'avance. La garantie ne sera libérée que lorsque le montant de l'avance aura été intégralement couvert par l'exécution du marché et aura fait l'objet de factures approuvées par le pouvoir adjudicateur. Cette garantie financière doit permettre au pouvoir adjudicateur d'obtenir le remboursement de l'avance qu'il a versée à l'adjudicataire en cas d'inexécution totale ou partielle du marché par ce dernier.

Le paiement de l'avance peut être suspendu s'il est constaté que l'adjudicataire ne respecte pas ses obligations contractuelles ou s'il contrevient aux dispositions de l'article 7 de la loi du 17 juin 2016.

L'avance accordée est imputée sur les montants dus à l'adjudicataire de la manière suivante : la première moitié de l'avance est imputée sur les sommes dues à l'adjudicataire quand le montant des fournitures livrées atteint 30 % du montant TVAC initial du marché et la seconde moitié de l'avance est imputée sur les sommes dues à l'adjudicataire quand le montant des fournitures livrées atteint 60 % du montant TVAC initial du marché.

4.15 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel

Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)

À l'attention de Mme Inge Janssens

rue Haute 147

1000 Bruxelles

Belgique

5 Termes de référence

Enabel publie régulièrement des marchés de fourniture d'équipement informatique pour une utilisation interne mais aussi pour des équipements destinés aux partenaires.

Dans le cadre du nouveau portefeuille 2023 – 2027 une demande importante de matériel est à prévoir. L'objectif est de construire une relation contractuelle stable et durable avec des partenaires fiables en vue d'acquérir rapidement des nouveaux matériels et renouveler rapidement un parc informatique quand le besoin se concrétise.

5.1 Conditions générales

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point « Fiches techniques ».

Le soumissionnaire joindra à son offre : **les fiches techniques des fournitures**

5.2 Caractéristiques techniques

Les caractéristiques données doivent être respectées étant entendu que les équivalences seront acceptées pour autant que le caractère équivalent soit démontré par le fournisseur.

Désignation	Spécifications Techniques
Lot 1 : Kit Visio Conférence	<p>Poste 1 : Le kit de visioconférence est modulaire (destiné pour une grande salle de réunion) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Type : modulaire (caméra, haut-parleur et microphone séparé)• Nombre des participants : plus de 15 personnes• Interface autonome : Non, prise en charge par PC via USB (plug and play Windows et MACOS)• Certifié : Microsoft Teams, certifié Zoom, certifié Google Meet.• Vidéo : Caméra PTZ UHD 4K (3840 x 2160 @ 30ips), Zoom HD x15, champ de vision 90°, avec cadrage automatique de l'image (auto-framing).• Microphone : 4 x microphone mobile filaire, portée minimum de 6 mètres, avec suppression de l'écho et des bruits de fond.• Audio : 2 x Haut-parleur frontal séparé avec annulation des vibrations.• Télécommande : Commande de la caméra, des hauts parleurs et des appels.• Évolutivité : Possibilité d'étendre les micros et de s'associer avec un contrôleur de salle de réunion Teams ou Zoom.• Hub de table et hub d'écran pour une installation simple et claire

- **Alimentation** : Type Européen E5

Poste 2 : Écrans Vidéoconférence 75" (paperboard, tactile et interactif) avec Pied roulant (support)

- **Type** : Paperboard digital et interactif 75"
- **Résolution** 4K UHD
- **Luminosité** : 350 cd/m² (220 cd/m² avec fonction tactile)
- **Fonction tactile** : IR, 20 points de contact, 2048 points de pression, latence 26 ms, 2 stylets inclus
- **Technologie SmartView+** : connectez jusqu'à 50 appareils simultanément, affichage multiple jusqu'à 4 écrans
- **Workspace sécurisé par Knox**
- **Réseau**: Wi-Fi, Bluetooth, Ethernet, AirPlay 2.
- **Solution de gestion à distance MagicINFO**
- **Système embarqué** : Tizen 6.5 avec 32 Go de mémoire interne
- **Fonction de pivot** : utilisation en mode portrait ou paysage
- **Connecteurs** : 2x HDMI 2.0, 1x DisplayPort 1.2, 1x USB-C, 1x RS232
- **Système audio** : 4 x 10 Watts
- **Capteur de lumière ambiante**
- **Accessoires en option** : support mural (WMN6575SE), module OPS CY-PBRK200

Poste 3 : Kit de visioconférence modulaire pour un salle moyenne

- **Type** : modulaire (caméra, haut-parleur et microphone séparé)
- **Nombre des participants** : 10 personnes
- **Interface autonome** : Non, prise en charge par PC via USB (plug and play Windows et MACOS)
- **Certifié** : Microsoft Teams, certifié Zoom, certifié Google Meet.
- **Vidéo** : Caméra PTZ UHD 4K (3840 x 2160 @ 30ips), Zoom HD x15, champ de vision 90°, avec cadrage automatique de l'image (auto-framing).

- **Microphone** : 2x mobile filaire, portée de 4,5 mètres, avec suppression de l'écho et des bruits de fond.
- **Audio** : 2x Haut-parleur frontal séparé.
- **Télécommande** : Commande de la caméra, des hauts parleurs et des appels.
- **Évolutivité** : Possibilité d'étendre les micros et de s'associer avec un contrôleur de salle de réunion Teams ou Zoom.
- **Alimentation** : Type Européen E5

Poste 4 : Écran Vidéoconférence 65" (Professionnel) avec Pied roulant

- **Type** : Écran professionnel pour vidéoconférence
- **Taille** : 65" (165 cm de diagonale)
- **Système d'exploitation** : Au minimum Tizen 6.5
- **Images nettes** : résolution UHD 4K (8,3 Mpx - 3840 x 2160)
- **Belle visibilité en intérieur** : luminosité de 350 nits
- **Lecteur de contenu intégré** : diffusez des images, vidéos, etc
- **Programmation des heures d'allumage de l'écran** : Timer TV intégré
- **Compatible avec les plateformes de visio** : Meet, Teams, Zoom, etc
- **Outil collaboratif** : partage d'écran sans fil (jusqu'à 4 en simultané)
- **Connectivités diverses** : câblée (RJ45), sans fil (WIFI et Bluetooth)
- **Esthétisme préservé** : écran fin (4.8cm) et cache câbles

Poste 5 : Desktop (sans moniteur, clavier et souris)

- **Type** : Ordinateur de bureau
- **Format** : Micro-format factor
- **Processeur** : 24 Mo de cache, 14 cœurs pour 20 Threads, jusqu'à 5,0 GHz Turbo
- **Système d'exploitation** : Windows 11 pro Français

	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire : 8 Go DDR4 minimum • Disque dur : 512 Go SSD • Ports : au minimum 2 ports USB-A, 1 port USB-C, 1 port Audio Jack, 1 RJ45 Ethernet Port, 1 port HDMI et 1 port d'alimentation • Carte réseau : WIFI 6 avec Bluetooth • Alimentation : Cordon d'alimentation E5 Européen
	<p><u>Poste 6 : Clavier avec pavé souris intégré</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Type de connexion : Protocole Logitech Unifying (2,4 GHz) • Portée sans fil : Portée sans fil de 10 m 1 (La portée sans fil est susceptible de varier en fonction de l'environnement et du mode d'utilisation) • Batterie : 2 piles AA (incluses) • Batterie : 18 mois 2La longévité des piles dépend de votre utilisation. • Touches spéciales : Muet, Volume - et Volume + • Connexion/alimentation : Commutateur Marche/Arrêt • Couleur : Noir • Compatibilité : Ordinateurs, téléphones et tablettes prenant en charge les claviers externes. • Windows® 10,11 ou version ultérieure, Android 7 ou version ultérieure, ChromeOS™ • Connexion USB : Port USB disponible requis. • Contenu du coffret : Clavier, Récepteur Unifying, 2 piles AA (préinstallées), Documentation utilisateur
Lot 2 : Matériels et accessoires informatiques	<p><u>Poste 1 : Imprimante N&B multifonction (Équipe moyenne : moins de 20 personnes)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions : impression, copie et scan. • Impression : • Technologie : Laser monochrome (Noir et Blanc) • Impression Recto-verso : automatique • Vitesse d'impression : Jusqu'à 41 ppm • Résolution d'impression : Jusqu'à 1200 x 1200 dpi. • Volume mensuel recommandé : 5 000 à 20 000 pages. • Vitesse de numérisation : Normale jusqu'à 50 ppm (monochrome), jusqu'à 30 ppm (couleur) - Recto verso Jusqu'à 19 ipm (monochrome), jusqu'à 14 ipm (couleur).

- **Numérisation recto-verso** : automatique
- **Résolution optique** : 600 x 600 ppp
- **Vitesse de copie** : Jusqu'à 41 copies par minute (cpm) en A4.
- **Résolution de copie** : Jusqu'à 600 x 600 dpi.
- **Connectivité** : USB 2.0 haute vitesse, Ethernet Gigabit (10/100/1000 Base-T).
- **Processeur** : 800 MHz
- **Mémoire** : 1 Go
- **Écran de contrôle** : tactile.
- **Capacité du bac papier standard** : Jusqu'à 600 feuilles (500 feuilles dans le bac principal + 100 feuilles dans le bac multifonction)
- **Capacité de sortie** : 250 feuilles
- **Formats papier prise en charge** : A3, A4, A5, B4 (JIS), B5 (JIS), enveloppe (DL, C5, B5).

Poste 2 : Imprimante Couleur multifonction pour une Petite équipe (moins de 10 personnes)

- **Fonction** : impression, copie, scan et Télécopie
- **Technologie** : Laser monochrome (Noir et Blanc).
- **Impression Recto-verso** : automatique.
- **Vitesse d'impression** : Jusqu'à 40 ppm
- **Résolution d'impression** : Jusqu'à 1200 x 1200 dpi.
- **Volume mensuel recommandé** : 900 à 4 800 pages.
- **Volume mensuel maximal** : Jusqu'à 100 000 pages.
- **Vitesse de numérisation** : Jusqu'à 29 ppm (noir et blanc, simple face).
- **Numérisation recto-verso** : automatique
- **Résolution optique** : Jusqu'à 600 dpi (optique)
- Copie :
- **Vitesse de copie** : Jusqu'à 41 copies par minute (cpm) en A4.
- **Résolution de copie** : Jusqu'à 600 x 600 dpi.
- **Vitesse de transmission** : 33,6 kbps.
- **Mémoire de télécopie** : Jusqu'à 4000 pages.
- **Connectivité** : USB 2.0 haute vitesse, Ethernet Gigabit (10/100/1000 Base-T).
- **Processeur** : 1.2 GHz
- **Mémoire** : 1 Go
- **Écran de contrôle** : tactile.
- **Capacité du bac papier standard** : Jusqu'à 350 feuilles (250 feuilles dans le bac principal + 100 feuilles dans le bac multifonction)
- **Capacité de sortie** : 150 feuilles
- **Formats papier prise en charge** : A4, A5, A6, B5, enveloppes (DL, C5, B5)

Poste 3 : Imprimante N&B multifonction (petite équipe : moins de 10 personnes)

- • **Fonction** : impression, copie, scan et télécopie
- Impression :
- **Technologie** : Laser couleur.
- **Impression Recto-verso** : automatique.

	<ul style="list-style-type: none"> • Vitesse d'impression : Jusqu'à 27 pages par minute (ppm) en noir et en couleur. • Résolution d'impression : Jusqu'à 600 x 600 dpi.. • Volume mensuel recommandé : 900 à 4 000 pages. • Volume mensuel maximal : Jusqu'à 50 000 pages. • Numérisation : • Vitesse de numérisation : Jusqu'à 29 ppm. • Numérisation recto-verso : automatique • Résolution optique : Jusqu'à 1200 dpi. • Copie : • Vitesse de copie : Jusqu'à 27 copies par minute (cpm). • Résolution de copie : Jusqu'à 600 x 600 dpi. • Télécopie : • Vitesse de transmission : 33,6 kbps. • Mémoire de télécopie : Jusqu'à 400 pages. • Connectivité : USB 2.0 haute vitesse, Ethernet Gigabit (10/100/1000 Base-T), Wi-Fi 802.11b/g/n avec Wi-Fi Direct. • Processeur : 1.2 GHz • Mémoire : 512 Mo • Écran de contrôle : tactile. • Capacité du bac papier standard : Jusqu'à 350 feuilles (250 feuilles dans le bac principal + 100 feuilles dans le bac multifonction) • Capacité de sortie : 150 feuilles • Formats papier prise en charge : A4, A5, A6, B5, enveloppes (DL, C5, B5)
Poste 4 : Scanneur de bureau (individuel)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Type : Scanner de documents - modèle bureau • Type d'interface : USB 3.2 Gen 1, Gigabit LAN • Taille maximale de document pris en charge : 216 x 355.6 mm • Chargeur automatique de documents : 100 feuilles • Format : A4 • Type d'entrée : Couleur • Profondeur des niveaux de gris (externe) : 8 bits (256 niveaux de gris) • Profondeur d'échantillonnage (externe) : (16,7 millions de couleurs) • Résolution optique : 600 dpi x 600 dpi • Résolution interpolée : 1200 dpi x 1200 dpi • Recto / Verso : Oui • Vitesse maximale de numérisation de documents - noir et blanc : 70 ppm ; • Vitesse maximale de numérisation de documents - couleur : 70 ppm ; • Détails sur la vitesse de numérisation : 70 ppm - portrait - A4 - 200 ppp, 70 ppm - portrait - A4 - 300 ppp, 140 ipm - recto-verso - portrait - A4 - 200 ppp, 140 ipm - recto-verso - portrait - A4 - 300 ppp ; • Formats de fichier de numérisation : PDF, BMP, DOC, JPEG, JPEG 2000, Multi-TIFF, PNG, TIFF, XLS ; • Taux d'utilisation : 10000 pages par jour

	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation : Cordon d'alimentation aux standards Européen E5"
	<p>Poste 5 : Vidéoprojecteur d'installation (fixe)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : Technologie 3LCD, Obturateur RVB à cristaux liquides, Professionnel. • Luminosité : 5000 Lumens • Résolution : WUXGA Full HD • Taille de l'image : 50 pouces – 300 pouces • Durée de vie de la lampe : jusqu'à 10 000 heures (mode Eco) • Ports : USB, Ethernet, entrée et sortie VGA, Entrée HDMI., prise jack audio entrée et sortie. • Connectivité : Sans-fil Wi-Fi (En option) • Température : 5°C à 40°C en fonctionnement. • Puissance consommation : Jusqu'à 405 Watts en peak mode. • Alimentation : Câble type Européen E5. • Support : Plafond obligatoire • Accessoires : Câble HDMI et télécommande inclus.
	<p>Poste 6 : Vidéoprojecteur mobile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : Vidéoprojecteur 3LCD, mobile. • Luminosité : 4000 Lumens • Résolution : Full HD 1080p • Taille de l'image : 30 pouces – 300 pouces • Durée de vie de la lampe : jusqu'à 12 000 heures (mode Eco) • Ports : USB, Ethernet, entrée et sortie VGA, Entrée HDMI., prise jack audio entrée et sortie. • Connectivité : Sans-fil Wi-Fi et duplication d'écran (Miracast) • Température : 5°C à 40°C en fonctionnement. • Puissance consommation : Jusqu'à 327 Watts en peak mode. • Alimentation : Câble type Européen E5. • Support : plafond (optionnel) • Accessoires : Câble HDMI, télécommande et sac de transport inclus.
	<p>Poste 7 : Câbles HDMI de haute vitesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : 5 mètres • Couleur : noir • Type de connecteur : A • Type de câble : HDMI • Genre du connecteur : Mâle à mâle • Technologie de connectivité : HDMI • Type de connecteur : HDMI • Appareils compatibles : Tous les appareils à prise HDMI, par exemple : téléviseurs, ordinateurs portables, projecteurs, amplis home cinéma, Xbox Series X, Xbox Series S, Xbox One, PS4, PS5 et autres consoles de jeu, moniteurs, lecteurs UHD, Apple TV, PC, lecteurs Blu-Ray • Débit de transfert de données : 300 mégabits par seconde
	<p>Poste 8 : Écran de projection mobile (tableau blanc) sur trépied</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : Écran de projection mobile sur trépied

- **Dimensions de l'image** : 194 x 194cm
- **Dimensions de la toile** : 200 x 200cm
- **Surface** : blanc
- **Utilisation** : manuelle
- **Montage** : sur trépied

Poste 9 : Rallonge APC PM5-FR Multiprise Parasurtenseur avec 5 Prises

- Type de produit : Parasurtenseur
- Type de prise France
- Nombre de cordons d'alimentation : 1
- Bouton d'alimentation
- Voyant de protection de surtension
- Témoin de signalement d'activation de la protection
- Voyant de la continuité de terre
- Disjoncteur Coupe-circuit réinitialisable
- Protection par fusible : Oui
- Nombre de prises 5 prises parasurtenseurs
- Voltage nominal en entrée 230V
- Alimentation d'entrée 2300 Watts
- Fréquence d'entrée 50 Hz
- Longueur du cordon 1.83 mètres
- Intensité maximale du courant d'entrée 10A
- Puissance du disjoncteur d'entrée 10 A
- Parasurtenseur et filtrage
- Estimation de montée subite d'énergie : 918 Joules
- Réjection des interférences électromagnétiques/radioélectriques (100 KHz à 10 MHz) 40 dB
- Mode commun – courant crête 24 kA
- Temps de réponse en mode normal aux surtensions (Ns) 1 ns
- Reprise facile après une surtension ; inutile de remplacer un fusible.

Poste 10 : Disque dur externe USB 3.0 2 To SSD

- Capacité du stockage numérique : 1 To
- Technologie de connectivité : USB
- Caractéristique spéciale : disque externe, USB-C, jusqu'à 1 050 Mo/s
- Description du disque dur : Disque SSD
- Appareils compatibles : Compatibile with a range of USB Type C™ Smart Phones
- Type d'installation : Disque dur externe
- Usages spécifiques pour le produit : Multimédia

Poste 11 : Souffleur

- **Puissance nominale** : de 400 W à 600 W
- **Vitesse à vide max.** : 0 à 16000 tr/min
- **Turbine** : plastique
- **Dépression maximale** : 0 à 57 mbar
- **Débit** : 0 à 4,1 m³/min

	<ul style="list-style-type: none"> Capacité du sac de ramassage : 2 l Matière du sac de ramassage : tissu Taux de vibration triaxial (a h) : 2,5 m/s² Marge d'incertitude bruit (K) : 3 dB (A) Marge d'incertitude vibration (K) : 1,5 m/s² Pression sonore (Lpa) : 83 dB (A) Puissance sonore (Lwa) : 94 dB (A) <p>Poste 12 : Licences Microsoft Office Professional Plus 2021 64 bits (Microsoft Word, Excel, PowerPoint, Outlook, Access, Publisher, OneNote).</p> <p>Poste 13 : Antivirus individuel + clés d'activations avec des fonctionnalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Protection en temps réel Analyse de fichiers Protection contre les ransomwares Protection anti-phishing Pare-feu intégré Protection Web et contre les logiciels espions Protection des e-mails Mises à jour automatiques <p>Poste 14 : Scanner à Plat A4 USB</p> <ul style="list-style-type: none"> Couleur : multi couleur Capteur d'images de contact : (CIS) Résolution optique : 2400 × 2400 ppp, Résolution sélectionnable de 25 à 19.200 ppp Caractéristiques complémentaires : Plateforme : Mac, Plateforme : PC Plate-forme du matériel informatique : Ordinateur Alimentation : par port USB Nombre de coeurs : 1 Taille de l'écran : 15.6 Interface du matériel informatique : USB 2.0 Nombre de ports USB 2.0 : 1 Type de connecteur : USB Compatibilité du périphérique Cellphone Dimensions de l'article : L x L x H 25 x 36.7 x 4.2 centimètres Poids du produit : 3,75 livres Logiciels fournis : Scan Gear pour Windows, Scan Utility pour Windows
Lot 3: Bibliothèque numérique	<p>Poste 1 : Mini Desktop pour la bibliothèque</p> <ul style="list-style-type: none"> Processeur : 12^e génération, Intel Core i7-1260P (nombre de coeurs 12, nombre de threads 16, fréquence de 4.7 GHz, mémoire cache 18 MB) Mémoire : 32 GB DDR4 SDRAM Disque dur : 2 To de stockage minimal (SSD 2.5 ou SSD PCIe M.2 Classe 40 NVMe 2280...) Carte graphique : Contrôle graphique intégré, fréquence maxi 1.4 GHz, GPU : Intel Iris Xe Graphics

	<ul style="list-style-type: none"> • Carte réseau : 2.5 Gbps Gigabit Ethernet (2.5 GbE), Wi-Fi 6E & Bluetooth® 5.3 • Type de mémoire vive (carte graphique) : Mémoire DDR4 SDRAM • Type de connectivité : Bluetooth, Wi-Fi • Type de technologie sans fil : Fréquence radio de 5 GHz, Fréquence radio de 2,4 GHz • Interface : 2 ports Thunderbolt 4, de 2 ports USB 3.1 à l'avant et d'1 port USB 3.2 ainsi que d'1 port USB 2.0 à l'arrière. Il dispose également de 2 ports HDMI 2.1 compatibles TMDS, d'1 port LAN 1000 Mbs, d'1 prise audio 3,5 mm et d'1 contrôleur Ethernet Intel i225-LM • Alimentation : Cordon d'alimentation E5 (européen obligatoire) • Divers Mini tour PC, Mini-ordinateur de bureau, Mini PC silencieux, Petit PC • Package : 1 x mini PC et boîte, 1 x support de montage VESA, 1 x alimentation électrique, 1 x câble HDMI, 1 x manuel d'utilisation, 8 x vis • Système d'exploitation : avec Windows 10 pro ou 11 pro sans licence
	<p><u>Poste 2 : Tablette 10 pouces à livrer avec pochette compatible</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille de l'écran (pouces) : 10,5 " • Capacité de stockage : 32 Go • Mémoire interne : 4 GB • Lecteur de cartes mémoire : Oui • Connectique : USB Type C • Communication sans fil : 4G LTE, Wifi 802.11 ax • Caméra arrière : MP 8 • Caméra avant : MP 5 • Caractéristiques complémentaires : Écran : 1920 x 1200 pixels (WUXGA), TFT LCD • Processeur : UniSOC T618 2 GHz • Système d'exploitation : Android • Interface du matériel informatique : USB Type C, Audio 3,5 mm, Bluetooth 5, 802.11 ac/b/g/n, Carte SIM ; • Batterie au lithium rechargeable : 7040 mAh • Dimensions : 24.68 x 16.19 x 0.69 cm
	<p><u>Poste 3 : Casque-écouteurs à Jack 3,5mm</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Casque stéréo avec câble Jack 3,5mm d'une longueur de 1,3 m minimum • Type de microphone : Unidirectionnel • Sensibilité (casque) : 32 Ohms • Sensibilité (casque) : 98 dB +/-3 dB • Sensibilité (microphone) : 62 dBV/µbar, -42 dBV/Pa +/- 4 dB • Réponse en fréquence (casque) : 20 Hz - 20 kHz • Réponse en fréquence (microphone) : 100 Hz-10 KHz • Coussinets : Similicuir, lavables Testé pour résister à 2 700 cycles d'essuyage avec de l'alcool ;

Lot 4 : Courveture Media	<p>Poste 1 : Kit Camera 4k Photo numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand capteur 20,9 MP au format DX • Viseur électronique OLED de 0,99 cm et résolution de 2360 k pixels (XGA) • AF 209 points, vidéos 4K/UHD à 30p sans crop, stabilisation via optique VR • Écran inclinable et tactile de 8 cm / 3,2 pouces, 1 040 000 pixels • Format d'image : 16:9 • Technologie de capteur photo : CMOS • Format de fichier pris en charge : JPEG • Stabilisation de l'image : oui • Distance focale maximale : 250 Millimètres • Zoom optique : 5 Multiplicateur x • Ouverture maximale : 3,5 Millimètres • ISO étendu minimum : 100 • Description du mesurage : Matricielle • Résolution fixe effective 20,9 MP • Technologie de connectivité : Bluetooth, Wi-Fi • Technologie sans fil : Wi-Fi, Bluetooth • Type de zoom Zoom Optique 5 Multiplicateur x • Camera Lens : Ensemble comprenant un objectif Z DX 16-50mm f/3.5-6.3 VR et un objectif Z DX 50-250mm f/4.5-6.3 VR • Couleur du modèle : Noir • Pièces incluses : Bouchon de boîtier BF-N1, oeillette en caoutchouc DK-30, accumulateur Li-ion EN-EL25, chargeur d'accumulateur MH-32, courroie AN-DC20, câble USB UC-E21 • Type de focus : Mise au point automatique <p>Autres Accessoires :</p> <p>Poste 2 : Micros-cravates (1 pair)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : Micro-cravate sans Fil ; • Interfaces de connectivité : Jack 3,5 mm ; • Couleur du boitier : Noir • Capacité double canal pour connecter deux microphones simultanément ; • Écran OLED intuitif pour une surveillance en temps réel de la force du signal, de l'état de la batterie et des niveaux audio ; • Gestion intelligente de l'énergie avec mode veille pour économiser l'énergie ; • Options de sortie audio polyvalentes avec compatibilité TRS et TRRS 3,5 mm ; • Technologie de diversité d'antenne pour une portée et une stabilité du signal améliorées ; • Mode de suppression du bruit traité en temps réel. • Rapport signal - bruit 70dB • Portée de transmission : 200m • Frequency Response : 20Hz ~ 20KHz • Fonctionnalités : Annulation Active, Bruit zoom Portée, 20H Utilisation, Ultra-Mini Portable ; • Localisation : intérieur extérieur • Autonomie (jusqu'à) : 8 heures • Type de connecteur : 3.5mm jack
---------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation recommandée : Streaming, Vlogging, Conférence, Vidéoconférence, Interview Quantité incluse dans le paquet : 1 Récepteur, 2 Micros émetteurs, 1 Boîtier de recharge, 2 Bonnettes, 1 Câble TRS à TRS 3.5mm, 1 Câble TRS à TRRS 3.5mm, 1 Câble de charge usb, 1 Boîtier de rangement, 1 Manuel de l'utilisateur Câbles inclus : 1 * câble adaptateur trs-trs3.5mmjack, 1 * câble adaptateur trs-trrs3.5mmjack <p>Les micros-cravates doivent être compatible avec le poste 1 du présent lot 4.</p>
	<p>Poste 3 : Trépieds Caméras</p> <ul style="list-style-type: none"> Type : Trépied Caméra-Bluetooth Télécommande-Convient aux trépieds pour appareils photo/téléphones portables (Noir) Matériau : Alliage d'aluminium Taille pliée : 58*10.5*10.5CM Altitude maximale de fonctionnement : 180cm Périphériques compatibles : Compatible tous les appareils dotés d'un trou de vis de 1/4 ; Largeur : 97CM ; Hauteur : 180Cm Poids : 1.3Kg ; Positionnement/Montage : Un bouton pour ouvrir/fermer ; Une vis de montage standard 1/4 assure la compatibilité avec tous les projecteurs, appareils photo et téléphones portables ; Caractéristiques : Réglage en hauteur de 180 cm, tête pivotante à 360°, poignée d'élévation, niveau à bulle, prise de vue et projection panoramiques à 360°, tube prioritaire en alliage d'aluminium, pieds en caoutchouc antidérapants, télécommande Bluetooth, capacité de charge de 5 kg ; Type de serrage de pieds : Antidérapant, stable et résistant à l'usure ; Périphériques compatibles : Compatible tous les appareils dotés d'un trou de vis de 1/4 ; Altitude minimale de fonctionnement : 58 Cm ; Nombre de sections des pieds ; Type de pied : Pied en silicone antidérapant.
	<p>Poste 4 : Flasheur</p> <ul style="list-style-type: none"> Caractéristique : le flasheur doit être compatible avec le poste 1 du présent lot 4.
	<p>Poste 5 : Kit enregistreur-transcripteur</p> <p>Le kit de dictée et de transcription doit permettre de passer de la voix au texte rapidement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Type de produit : Dictaphone ; Type de média : SD (Secure Digital) ; Capacité interne : 8 Go ; Qualité audio supérieure et design haut de gamme Deux microphones : enregistrements audio stéréo supérieurs Interrupteur à curseur à 4 positions : avance rapide, lecture/enregistrement, arrêt, retour rapide

- **Boîtier en acier inoxydable** : résistance accrue
- **Logiciels inclus** : SpeechExec Transcribe et SpeechExec Dictate
- **Écran couleur 6.1 cm, 320 x 240 pixels**
- **Batterie rechargeable**
- **Type d'alimentation** : Batterie Lithium-ion ;
- **Autonomie** : 30 Heure(s) ;
- **Configuration de priorité** pour traiter en premier les tâches urgentes
- **Mode classique** offrant une utilisation simple et aisée
- **Qualité d'enregistrement élevée** en format DSS et MP3
- **Pédale de commande et casque stéréo inclus**
- **Connecteur(s)** : Casque (Jack 3.5mm Femelle), Micro (Jack 3.5mm Femelle), micro-USB 2.0, SD (Secure Digital) ;
- **Port USB** : Oui
- **Types de cartes mémoire** : SD/SDHC jusqu'à 32 Go

NB : À livrer avec carte de mémoire de 32 Go compatible avec l'appareil.

Poste 6 : Appareil photo reflex (Kit complet et accessoires)

- 24,1 millions de pixels, capteur APS-C, 5 im./s
- Écran tactile orientable, films 4K, Wi-Fi, Bluetooth®
- Capteur CMOS APS-C de 24,1 millions de pixels : des images superbes et riches en détails
- **DIGIC 8** : des performances excellentes, même en basse lumière
- **Films 4K** : réalisez des vidéos d'une qualité exceptionnelle
- **Autofocus CMOS Dual Pixel** : une mise au point rapide et fiable avec la fonction Visée par l'écran
- **Wi-Fi et Bluetooth®** : une connectivité sans fil
- **Viseur optique** : un effet incroyablement naturel
- **Écran orientable** : Prenez des selfies et explorez de nouveaux angles de vue
- **Interface utilisateur fournissant des indications** : Apprenez à utiliser votre appareil en prenant des photos
- **Type de Batterie LP-E17** (avec couvercle de batterie)

Ce poste inclut :

- Boîtier nu noir
- Œilleton EF
- Bouchon de boîtier
- Courroie de cou
- Objectif
- Bouchon d'objectif
- Bouchon antipoussière de l'objectif
- Sac pour l'appareil et ses accessoires
- Carte SD 64 Go
- Chargeur de batterie Câble d'alimentation
- Manuel d'utilisation

NB : À livrer avec carte de mémoire de 64 Go compatible avec l'appareil.

5.3 Licences Logicielles

Le fournisseur assure l'installation de certaines applications lors de la préparation d'ordinateur avant sa livraison, entre autres : Le système d'exploitation Windows 11 avec la clé authentique fournit avec l'ordinateur. **Les applications propriétaires doivent disposer des licences authentiques.** Pour raison de sécurité, seules les applications authentiques et enregistrées auprès du propriétaire.

Les différents logiciels sont à installer en Français, sauf indications contraires.

5.4 Conformité

Le fournisseur doit veiller à ce que les produits proposés soient sûrs, conformes aux exigences imposées sur les équipements électroniques. De ce fait les équipements électroniques doivent être obligatoirement certifiés par l'une des mentions suivantes : **FCC, CE, ICC, RoHS, UL, CCC etc.**

5.5 Service après-vente

Le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration certifiant qu'il s'engage à assurer pendant une période de 12 mois, soit par ses services, soit par ceux de ses sous-traitants, l'entretien et la réparation de la fourniture.

6 Formulaires

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aid:scds:US:412289af-39do-4646-bo70-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ¹⁰		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ	MM	AAAA
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ¹¹ AUTRE ¹²
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ¹³		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ¹⁴	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	PAYS
	NUMÉRO DE TVA	
OUI NON	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	PAYS
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE	

¹⁰ Comme indiqué sur le document officiel.

¹¹ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

¹² A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

¹³ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

¹⁴ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

DATE	SIGNATURE
------	-----------

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcf19b>

NOM OFFICIEL¹⁵	
NOM COMMERCIAL (si différent)	
ABRÉVIATION	
FORME JURIDIQUE	
TYPE	A BUT LUCRATIF
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF ONG¹⁶ OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁷	
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	PAYS
	JJ MM AAAA
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE
VILLE	TÉLÉPHONE
COURRIEL	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

¹⁵ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁶ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁷ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public¹⁸

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁹		
ABRÉVIATION		
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL²⁰		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE		
(le cas échéant)		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		
JJ MM AAAA		
NUMÉRO DE TVA		
ADRESSE OFFICIELLE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
PAYS		
COURRIEL		
DATE	CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ		

6.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

¹⁸ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁹ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

²⁰ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **CSC/COD20004-10011**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du **CSC/COD20004-10011**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

LOT 1 Kit visio-conférence	
Montant de l'offre	EUROS
Délai de livraison

LOT 2 Matériels et accessoires informatiques	
Montant de l'offre	EUROS
Délai de livraison

LOT 3 Bibliothèque Numérique	
Montant de l'offre	EUROS
Délai de livraison

LOT 4 Couverture Média	
Montant de l'offre	EUROS
Délai de livraison

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés dans le présent cahier des charges sont dûment signés, doivent être joints à l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.
Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Signature du représentant légal.....

6.3 BORDEREAUX DE PRIX – OFFRE DE BASE

6.3.1 Lot 1 : Kit de visio-conférence

N° du lot	N° du poste	Items	Quantités Présumées	Prix Unitaire € HTVA	Prix total € HTVA
Lot 1 : Kit de visio-conférence	Poste 1	Kit de visioconférence modulaire	1		
	Poste 2	Écrans Vidéoconférence 75" (paperboard, tactile et interactif) avec Pied roulant (support)	2		
	Poste 3	Kit de visioconférence modulaire pour un salle moyenne	3		
	Poste 4	Écran Vidéoconférence 65" (Professionnel) avec Pied roulant	2		
	Poste 5	Desktop (sans moniteur, clavier et souris)	2		
	Poste 6	Clavier avec pavé souris intégré	2		
	Total en toutes lettres :				
	Le soumissionnaire précise le délai de livraison:				

6.3.2: Lot 2 : Matériels et accessoires informatiques

N° du lot	N° du poste	Items	Quantités Présumées	Prix Unitaire € HTVA	Prix total € HTVA
Lot 2 : Matériels et accessoires informatiques	Poste 1	Imprimante N&B multifonction (Équipe moyenne : moins de 20 personnes)	3		
	Poste 2	Imprimante Couleur multifonction pour une Petite équipe (moins de 10 personnes)	34		
	Poste 3	Imprimante N&B multifonction (petite équipe : moins de 10 personnes)	2		
	Poste 4	Scanneur de bureau (individuel)	2		
	Poste 5	Vidéoprojecteur d'installation (fixe)	1		
	Poste 6	Vidéoprojecteur mobile	8		
	Poste 7	Câbles HDMI de haute vitesse 5 mètres	7		
	Poste 8	Écran de projection mobile (tableau blanc) sur trépied	7		
	Poste 9	Rallonge APC PM5-FR Multiprise Parasurtenseur avec 5 Prises	110		
	Poste 10	Disque dur externe USB 3.0 2 To SSD	8		
	Poste 11	Souffleur	3		
	Poste 12	Licences Microsoft Office Professional Plus 2021 64 bits (Microsoft Word, Excel, PowerPoint, Outlook, Access, Publisher, OneNote).	140		
	Poste 13	Antivirus individuel + clés d'activations avec des fonctionnalités	142		
	Poste 14	Scanner à Plat A4 USB	3		
	Total en toutes lettres :				

	Le soumissionnaire précise <u>le délai de livraison</u>:
--	---

6.3.3 Lot 3 : Bibliothèque numérique

N° du lot	N° du poste	Items	Quantités Présumées	Prix Unitaire € HTVA	Prix total € HTVA
Lot 3 : Bibliothèque numérique	Poste 1	Mini Desktop pour la bibliothèque	1		
	Poste 2	Tablette 10 pouces avec pochette compatible	15		
	Poste 3	Casque-écouteurs à Jack 3,5mm	15		
	Total en toutes lettres :				
	Le soumissionnaire précise le délai de livraison :				

6.3.4 Lot 4 : Couverture média

N° du lot	N° du poste	Items	Quantités Présumées	Prix Unitaire € HTVA	Prix total € HTVA
Lot 4 : Couverture média	Poste 1	Kit Camera 4k Photo numérique	4		
	Poste 2	Micros-cravates (1 pair)	4		
	Poste 3	Trépieds Caméras	4		
	Poste 4	Flasheur	4		
	Poste 5	Kit enregistreur-transcripteur	2		
	Poste 6	Appareil photo reflex (Kit complet et accessoires)	1		
	Total en toutes lettres :				
	Le soumissionnaire précise <u>le délai de livraison:</u>				

6.4 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 5.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
 - b. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - c. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - d. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombaient dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances

ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme ‘défaillances importantes’ le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l’Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d’exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europe%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_générales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

6.5 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date
Localisation
Signature